# TRIBUNAUX

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du vendredi 3 juin 1898*

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

Après huit jours de vacances, le rôle est considérablement chargé, cela se conçoit, car, si les magistrats se reposent, les criminels ne chôment pas. Aussi l'audience de rentrée a-t-elle été particulièrement longue.

### ECHO DES ÉLECTIONS DE ROUBAIX

## UNE BAGARRE AU FORT MULLIEZ

La scène suivante s'est produite au fort Mulliez, le 9 mai dernier, vers une heure de l'après-midi, entre partisans de Jules Guesde et de M. Motte ; elle amène sur les bancs de la correctionnelle trois adversaires du dernier, Paul Roussel, 33 ans, rotier chez M. Perche, à Roubaix ; Victor Blervaque, 44 ans, rentreur, demeurant rue Choiseul, cour Lefebvre et Albert Monnet, 20 ans, rentreur, cour Mulliez, 5. Blervaque seul a jadis été condamné en Belgique à huit jours de prison pour sévices, par le Tribunal de Courtrai.

M. le Président, dans l'interrogatoire des inculpés, résume très nettement la scène. Un groupe des partisans de M. Motte passait, précédés d'un individu portant un drapeau, d'un autre jouant du tambour, et d'un troisième, M. Hippolyte Canonne, qui, lui, tenait à la main... une paire de guêtres. « Vous n'avez pas été satisfaits de cet emblème, ajoute M. le Président, et vous vous êtes précipités pour venger votre candidat. » Roussel a frappé M. Canonne avec un bâton, Blervaque l'a jeté contre le mur et lui a porté des coups de pied dans les jambes; quant à Monnet, il a arraché la paire de guêtres, et s'en servant comme d'une arme pour cogner sur le cortège. « Cela ne vous regardait pas, cette manifestation, remarque M. le Président. D'ailleurs, il est vraisemblable que si votre candidat avait été victorieux, vous en auriez fait autant. »

Aucun des trois prévenus ne reconnaît sa culpabilité ; seul Roussel veut bien avouer avoir porté un coup de bâton, mais parce qu'il en avait reçu un.

Le premier témoin est le blessé, M. Hippolyte Canonne, quarante-cinq ans, tisserand, rue de l'Ommelet, cour Lebœuf. « Nous étions une quinzaine, dit-il, nous avions traversé la rue Pellart, la rue du Collège..., quand, arrivés au fort Mulliez, on se jeta sur nous. Je reçus un violent coup de bâton sur la tête, qui m'assomma; après, je ne sais pas ce qui s'est passé.

Et le brave ouvrier montre son chapeau haut de forme tout défoncé, sa cravate complètement tachée de sang.

M. le président : « Vous n'avez pas pu remarquer celui qui vous a frappé, car il vous a attaqué par derrière avec la lâcheté qui caractérise tous ces gens-là »

D. Combien de temps avez-vous cessé votre travail ? — R. J'ai toujours travaillé, car il le faut, j'ai sept enfants à nourrir.

M. le Président félicite de son courage ce brave homme qui, malgré une horrible blessure qui devait le faire beaucoup souffrir, n'a pas cessé de travailler.

Heureusement, les autres témoins sont là pour bien établir les responsabilités.

C'est d'abord Angèle Cornille, femme Mulliez, une voisine. Elle a vu Roussel frapper le premier avec un baton sur M. Canonne; elle a vu également Monnet arracher les guêtres des mains du blessé et frapper avec ces guêtres sur tous ceux qui se trouvaient là.

Mme Monnier a vu Blervaque jeter violemment contre le mur le pauvre Canonne et lui porter des coups de pied; elle a vu également Monnet mais pas Roussel.

Le dernier témoin, Mlle Bykebier, est fort nette. Monnet, dit-elle, frappait sur tout le monde; Blervaque a jeté Canonne contre le mur; quant à Roussel, sans provocation aucune, il s'est jeté sur Canonne et lui a porté un coup de bâton.

D. Roussel n'avait pas reçu de coups avant cela? — R. Non, c'est Roussel qui a commencé.

M. le Président, à Roussel : « Vous voyez, votre version est complètement démentie par tout le monde.

Après cela, la parole est donnée à Me Barbe, qui présente la défense de Roussel et de Blervaque. L'honorable avocat attaque violemment les partisans de M. Motte « ces gens qui ne savent pas supporter tranquilles après les élections, ces pères de famille qui feraient mieux de rester chez eux... On doit les envoyer vaincus dans le calme et la tranquillité ; ces manifestations sont des farces du carnaval ; et Me Barbe se moque du chapeau haut de forme de Canonne qui a été abîmé, et qui « devait lui avoir été donné par le candidat heureux... » (??? on ne comprend pas)

M. le Président. — Ça ne fait rien, car le candidat heureux ne lui remplacera pas son chapeau.

Ensuite Me Barbe parle de ces manifestations qui excitent les ouvriers les uns contre les autres et leur font oublier les principes de liberté, égalité, fraternité.

M. le Président. — Me Barbe, le Tribunal est tout à fait pour les opinions pacifiques, mais vous feriez mieux de dire cela dans les réunions publiques, et pas ici.

Là-dessus, le défenseur des prévenus soutient cette thèse, qu'ils ont été attaqués, et que, s'ils ont peut-être riposté, c'était pour se défendre.

Après lui, Me Dufay a dit quelques mots en faveur de Monnet, son client.

Aussitôt après, le Tribunal prononce son jugement, par lequel il condamne : Paul Roussel en quatre mois de prison, Victor Blervaque en vingt jours de la même peine, Albert Monnet en quinze jours ; et attendu, dit-il, que Roussel et Monnet n'ont jamais été condamnés, il leur est fait application du sursis.

* *

COUPS DE COUTEAU A WERVICQ. — Mis à la porte par son logeur, Charles Vanhaekere, le sieur Dumont Florent n'était pas content : il chercha querelle à celui qui le mettait ainsi sur la rue et lui porta cinq coups de couteau au front et à la main.

Florent Dumont, qui a déjà encourn sept condamnations en Belgique, s'entend infliger un an de prison.

LES VOLS A LA TIRE A LA FOIRE DE ROUBAIX. — Emile Cornil, 25 ans, marchand forain, est un repris de justice des plus dangereux.

Le 25 avril, à la foire de Roubaix, il avait été surpris la main dans la poche d'une dame. Comme on l'avait vu et que des personnes criaient : « Au voleur ! » il retira le porte-monnaie volé de la poche de son paletot où il l'avait caché, et le fit glisser dans la poche de son pantalon, préparée *ad hoc* : la poche est trouée, le porte-monnaie glisse à terre entre les jambes, et... ni vu ni connu, on ne trouve rien dans les poches de l'individu quand on le fouille. On voit donc que c'est un habile opérateur.

Mais le truc avait été déjoué ; on vit le porte-monnaie à terre, la dame le reprit et partit avec, sans donner son nom, de sorte que l'on ne connaît pas la volée, si l'on connaît le voleur.

On soupçonnait Cornil d'être l'auteur d'un vol à la tire commis quelques instants avant au préjudice de Mme Woutters, concierge, rue Sainte Thérèse, occupée à regarder la parade du Théâtre Moricux ; mais il a été impossible de le prouver, le Tribunal n'a pas retenu ce délit ; mais, malgré les dénégations de Cornil, il l'a condamné, pour le premier vol, en une année d'emprisonnement.

LES EXPLOITS D'UN IVROGNE. — Le 29 mai dernier, vers dix heures du matin, le nommé Henri Vollekindt, âgé de trente ans, tisserand, rue Bayard, 28, à Roubaix, se trouvait au cabaret Desurmont, rue Turgot, 21 ; comme il faisait des manières pour payer, et qu'il avait déjà trop bu, on voulut le mettre à la porte ; il résista, frappant le cabaretier et un consommateur, le sieur Martin Engels, qu'il mordit cruellement au doigt; une fois dehors il cassa les carreaux.

L'après midi, comme il se livrait, rue Bayard, à des actes obscènes, les agents Sandras et Patyn vinrent le cueillir et le conduisirent au dépôt; mais l'ivrogne se rebella.

C'est une kyrielle de délits qui amène donc Vollekindt devant le Tribunal correctionnel : rebellion, outrages aux agents, outrage public à la pudeur, voies de fait, bris de clôture et ivresse... la demi-douzaine. Cela lui rapporte trois mois et un jour de prison ainsi que 5 francs d'amende.

UNE SCÈNE analogue vaut au sieur Edmond Naessens, 17 ans, de Tourcoing, 15 jours de prison et deux amendes l'une de 11 francs, l'autre de 5 fr. Il refusait de payer les chopes qu'il venait de boire au cabaret Dewaele, rue Neuve-de-Roubaix... ou plutôt il paya la cabaretière en coups de poing, cassant tout dans l'établissement. Un consommateur, Arthur Nys, fut également maltraité.

PENDANT que les agents conduisaient au poste Vollekindt, dont nous venons de parler, ils furent traités de fainéants et de vauriens par le sieur Louis Wedauge, 31 ans, charretier, qui ajouta, en guise de péroraison : A bas la police !

Vite il alla rejoindre au poste celui dont il prenait si chaudement la défense. Il lui tiendra compagnie 10 jours à la maison d'arrêt, et paiera en outre 5 fr. d'amende pour ivresse.

LES MÉSAVENTURES D'UN MARCHAND DE RUE. — Arthur Baudemont, 37 ans, est marchand de tissus à Roubaix; il s'installe dans la rue, sur la voie publique, et offre aux passants sa marchandise. Comme, le 17 mai, l'agent Flamme incourt le trouvait ainsi rue Pinçarde et voulait lui dresser une contravention, il résista. « Ne donne pas ton nom, dit un farceur, Lammelin, il n'a pas le droit de te le demander. »

Et une scène amusante commença : « Vos prénoms ? » — Pas de réponse. — « Est-ce Victor, Arthur, Eugène ? » — « Mettez Arthur », dit l'homme goguenard.

Mais bien vite, cela dégénéra; l'agent voulut emmener au poste Lammelin, qui l'avait traité de « fourneau ! » Baudemont lui cria : « Agent 53, vous n'êtes qu'un insolent. » Il suivit son ami.

Puis ce fut le tour d'un petit jeune homme de 20 ans, Arthur Lezy, qui menaça l'agent Marcelly « de le bourrer » s'il mettait les menottes aux prévenus.

Telle est la scène qui a provoqué de longs débats à l'audience d'aujourd'hui ; ils ont duré près d'une heure et demie.

Enfin de compte, le Tribunal condamne Arthur Baudemant à 6 jours de prison, Jules Lammelin, 32 ans, voyageur de commerce, (déjà 3 fois condamné, dont une fois à 6 mois pour vol), par défaut à 8 jours de prison, et Arthur Lezy, à une amende de 16 fr.

CON-OMMATION A L'ŒIL. — Le casier judiciaire de Charles Florin est émaillé de vingt-six condamnations; c'est gentil. En voici une vingt-septième, à 2 mois de prison, pour filoutérie d'aliments. Le 31 mai, chez M. Coryn François, cabaretier, rue de Roucq, à Tourcoing, il s'est fait servir à boire et à manger... il avait juste sur lui 4 centimes !

— C'est la même chose qu'a faite Arthur Equinet, le 30 mai, chez M. Pouchau, rue du Haze, 76, à Tourcoing, « Boire à l'œil, a-t-il dit au cabaretier en guise de consolation, je ne fais que ça toute la journée. » Coût : dix francs.

UN IGNOBLE PERSONNAGE qui, le 26 mai, vers sept heures et demie du soir, à Mouscron, s'est livré à des actes obscènes sur la petite Laure Lefebvre, âgée de 12 ans 1/2, est condamné à huit mois de prison et cinquante francs d'amende pour outrage public à la pudeur.

Déjà en 1896, il avait subi quatre mois pour le même délit.

AFFAIRES DIVERSES. — Deux gamins de Roubaix, Joseph Verin, 18 ans et Charles Lefebvre, 17 ans, qui, le 21 avril, de passage à Lille, ont volé un accordeon chez M. Liagre Sapin, marchand d'instruments de musique, attrapent chacun deux mois de prison ; la condamnation est par défaut à l'égard de Lefebvre.

— Alphonse Lemière, trente-cinq ans, qui exerce à Roubaix, rue Labruyère, la profession de tapissier, est bien naïf : expulsé de France, il est venu au poste de police demander la permission de rester à Roubaix et d'être toléré ; séance tenante, on l'a coffré pour infraction à un arrêté d'expulsion ; coût : un mois de prison, après quoi il sera reconduit en Belgique, où il vaudra mieux qu'il reste, car son casier judiciaire fait dans ce pays est chargé de très nombreuses condamnations à six mois, un an, deux ans, cinq ans de prison pour escroquerie, vol, abus de confiance, etc.

— Virginie Devrieu, 18 ans, lessiveuse à Menin, infractionne à un arrêté d'expulsion, huit jours de prison.

Quatre mois à Eugène Huyghe, 21 ans, menuisier; deux mois à Henri Vanhaeke, 22 ans, journalier; un an à Charles Coryn, 23 ans, journalier, pour le même délit.

— Henri Dassonville, 53 ans, cordonnier à Tourcoing, mendicité et ivresse... six mois de prison et cinq francs d'amende. — Dans le cas de Henri Campagne, un mois à Joseph Escoffier, pour mendicité et vagabondage.

Enfin, le tribunal condamne 60 jours de prison et 500 fr. d'amende à Augustin Claeys, 46 ans, garçon boucher, demeurant à Roubaix, rue de Sainte-Sophie, au Crochet d'Or, arrêté le 28 mai, vers deux heures du matin, à Wattrelos, passage du Grand-Chemin, porteur de 27 k. d'allumettes, valant 131 fr., et à Richard Claeys, 17 ans 1/2, teinturier, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, estampant de la Belle Promenade, pris avec du tabac d'origine étrangère.


**N'ACHETEZ PAS DE COFFRES-FORTS** sans voir les nouveaux modèles de *Fichet* de *Paris*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425


## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BURETTE-LHOIR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Emile-Bon-Ami BURETTE, décédé à Roubaix, le 2 Juin 1898, à l'âge de 68 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 4 courant, à 6 heures 1/4, à la Messe de Corps, qui sera célébrée le dimanche 5, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 139.

Les amis et connaissances de la famille FLORIN-GRIAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Léon-Augustin-Joseph FLORIN, décédé à Roubaix, le 3 juin 1898, à l'âge de 7 mois, sont priés de considérer le présent comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 54.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 6 juin 1898, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Charles JONVILLE, née Céline DELCOURT, décédée à Roubaix, le 23 mai 1897, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## NORD

**Coup de mine à Wazlers. — Une seconde victime.** — Nous avions à enregistrer, ils y a quelques jours, la mort d'un ouvrier mineur, Alfred Fourmeaux, qui avait été victime d'un coup de mine à la fosse Notre-Dame, à Wazlers.

Nous devons annoncer aujourd'hui que le compagnon de Fourmeaux, J.-B. Mazy, a succombé également à l'accident que nos lecteurs n'ont pas oublié. Mazy laisse une veuve et trois enfants.

**Merville.** — *Nomination ecclésiastique.* — M. l'abbé Liagre, vicaire à Lambersart, est transféré à Merville.

**Un horrible accident à Hautmont.** — Vendredi matin, un lamineur de l'usine du Bassin, Paul Buzière, âgé de 26 ans, a été pris dans une machine à vapeur auprès de laquelle il travaillait.

L'accident est dû, croit-on, à une imprudence de la victime. L'infortuné était marié et père de deux enfants.

**Nouvelles d'Islande.** — Le grand courrier d'Islande est arrivé à Dunkerque et a apporté des nouvelles de soixante-cinq navires de la flottille dunkerquoise. La moyenne de pêche par navire est d'environ cent quinze tonnes.

Un matelot de la goélette *Fileur*, nommé Lepire, a été mis aux fers à bord de l'aviso de l'Etat, la *Manche*, pour avoir injurié et menacé son capitaine.

**Nos députés.** — La Chambre a procédé jeudi au tirage au sort de ses bureaux; voici comment sont répartis les députés du Nord et du Pas-de-Calais :

1er bureau, MM. Achille Fanien, Guillemin, Rose. — 2e, MM. Bersez, Pichon. — 3e, MM. Dussaussoy, Jonnart. — 4e, MM. Siebeve, Eliez-Evrard, Maurel. — 5e, MM. Paul Rogez, Weil-Maltez. — 6e, MM. Achille Adam, Georges Graux, Lamendin, l'abbé Lemire, Raoul des Rotours. 7e, MM. Basly, Boudenoot, de Montalembert, Morrette-Ledieu, Taillandier. 8e, MM. Jules Dansette, Défontaine, Delaune, Guillain, Lepez, Ernest Loyer, Ribot, Sirot-Malitz. — 9e, MM. Théodore Barrois, Eugène Motte. — 11e, M. Henry Cochin.

## PAS-DE-CALAIS

**Nécrologie.** — On annonce la mort de M. Jules Baudelecque, avocat, ex-maire de Boulogne, conseiller général, conseiller municipal, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société de secours mutuels des marins la Notre-Dame, etc.

**Un infanticide à Lillers.** — Vendredi, à six heures du matin, la demoiselle Rosalie Pionlaque, servante à Paris, qui était venue avec ses patrons à Lillers, est devenue mère d'un *enfant du sexe masculin*.

L'enfant a été retrouvé sur les lieux d'aisances. Le parquet de Béthune prévenu par télégramme est aussitôt descendu à Lillers pour ouvrir une enquête.

## CONSEIL MUNICIPAL DE CROIX

*Séance du vendredi 3 juin*

La séance est ouverte à huit heures et demie sous la présidence de M. Desbarbieux, maire, assisté des adjoints Forter et Lecrinier.

Presque tous les conseillers sont présents à cette importante réunion dont l'ordre du jour est chargé de vingt et un chapitres.

Malgré une visible bonne volonté d'abréger le plus possible, le Conseil a assisté à des altercations assez souvent répétées entre le président et le citoyen Brisbout. Ce dernier a même été plusieurs fois l'objet des railleries de ses collègues.

Le conseiller Brisbout a présenté ses premières réflexions sur le procès-verbal de la dernière séance, à propos du transfert du kiosque offert à la ville par MM. Holden.

Je m'étonne, dit-il, de constater une différence de 270 francs entre le crédit précédemment voté et le montant du devis dressé pour l'adjudication.

Je trouve aussi que l'on a exagéré la valeur et les avantages de ce kiosque; pour moi il ne vaut pas plus de 2,000 fr. et il va couper désagréablement notre Grand'Place en deux parties.

M. le Maire. — Je ne comprends pas votre remarque sur la différence entre le montant du crédit voté et celui du devis, attendu qu'ils sont égaux; ni votre dépréciation sur la valeur d'un kiosque qui coûtera certainement 20,000 fr. s'il fallait en faire l'acquisition. Nous dépensons 8000 fr., c'est vrai, mais nous retirerons déjà plus de 3000 fr. sur la vente des matériaux inutiles. Et puis, c'est chose faite, pourquoi y revenir !

M. Brisbout. — Je considère que tout en acceptant avec reconnaissance...

M. le Maire. — Vous êtes connaisseur en viandes, mais pas en constructions, la population appréciera mieux que vous le don qui nous a été fait. Votre but est comme toujours de dénaturer les actes de l'administration.

M. Brisbout proteste.

M. le Maire. — C'est bon, je passe à l'ordre du jour.

M. Brisbout. — Comment! vous passez à l'ordre du jour ?

M. le Maire. — Oui, avez-vous d'autres observations ?

M. Lecrinier. — On n'en finira pas.

M. Brisbout, s'adressant à M. Lecrinier : Vous n'êtes pas président. Je maintiens qu'il y a une différence de 270 francs, à moins que ma mémoire ne fasse défaut.

M. le Maire. — C'est cela, parfaitement.

M. Brisbout.— C'est la même chose que pour le mur de l'hospice ; il devait coûter 6,000 fr. et on a dû le payer 9,000.

M. le Maire. — Vous sortez de la question.

M. Brisbout. — C'est plutôt vous.

Les conseillers murmurent et conspuent l'interrupteur qui prend le parti de se taire.

M. Saurel demande la parole pour reprocher à son collègue Brisbout de n'avoir pour tout fait ces observations à la réunion des commissions.

M. Brisbout. — J'ai été trompé sur le caractère de cette réunion générale des commissions: elle m'a semblé plutôt être une veritable réunion du Conseil.

M. le Maire. — Allons, citoyen Brisbout, ne nous faites donc pas passer pour des imbeciles.

On aborde enfin l'ordre du jour.

1° *Service vicinal, budgets.* — Recettes, 7790, dépenses 7790.

2° *Chemins vicinaux, réception de sable.* — M. Brisbout. — Sur cette question, j'ai aussi une observation à présenter. Les sables déchargés le long des chemins ne sont pas utilisés de suite et pendant qu'ils y reposent, les gamins en dispersent une grande partie, la pluie souvent enlève le reste. Il convient donc mais de les mettre en lieu sûr.

M. le Maire. — Mais nous ne pouvons pourtant pas construire des magasins pour le sable, ni louer des terrains spécialement pour l'y décharger.

M. Brisbout. — Je maintiens ma proposition soit au moins exécutée dans la mesure du possible.

M. le Maire. — On ne peut faire davantage, votre remarque est, comme les autres, inutile.

3° *Service des eaux, receptions.* — Le Conseil autorise la réception definitive des travaux divers exécutés par les deux entrepreneurs; ces travaux sont déja approuvés par l'ingénieur civil chargé de l'exploitation générale.

Les dits entrepreneurs pourront faire recette l'un de 4.400,86, l'autre de 27.500 fr.

M. Billot fait une observation sur le défaut de rejointoiement dans le mur de soubassement au magasin des eaux potables et sur la qualité du mortier y employé.

M. Dubar. — Quand la ville fera des constructions, je demande que le citoyen Billot soit nommé surveillant du mortier. (Hilarité).

4° *Changement au tarif du service des eaux.* — Par suite de la hausse apportée aux plombs, le conseil décide de porter à 55 francs le prix du plomb qui était jusqu'à présent de 46 francs.

M. Brisbout. — Le règlement des eaux ne favorise pas les propriétaires. Ceux-ci ne peuvent que quelques mètres de tuyaux tandis que les autres paient davantage

M. le Maire. — Il est facile de comprendre que les propriétaires dont la conduite d'eau longe les maisons doivent moins payer pour les embranchements que ceux qui doivent traverser la rue.

Nous avons déjà discuté cette question ; il est impossible d'établir un prix uniforme.

M. Brisbout. — Bon, bon, je m'en rapporte à vous et me déclare satisfait.

5° *Contributions des bâtiments communaux.* — Le Conseil approuve et maintient ce chapitre.

6° *Cantines scolaires, marché de gré à gré.*— Autorisation est donnée à l'administration de procéder par marchés de gré à gré pour l'acquisition des denrées alimentaires, en vue de l'ouverture des cantines scolaires, prévue pour le 1er juillet.

7° *Cantines scolaires, commission de contrôle.* — Conformément à la decision des commissions, MM. Aluin, Clarisse, Dubar et Bettens sont désignés pour faire partie de la commission de contrôle. M. Turpin s'étant desisté, on le remplace par MM. Brisbout et Saurel.

8° *Affaire Catelle.* — Une convention adoptée par l'intéresse et par la commune amène enfin une solution à cette question en litige depuis plusieurs années.

Aux termes de cette convention, la propriété de Mlle Catelle ne sera pas soumise aux servitudes des droits de voirie le mur, cause principale du débat, sera démoli aux frais de la ville. De son côté, l'intéressée s'engage à respecter l'alignement dans la rue Leon-Gambetta et le contour de l'église, à céder à la ville un passage de 1 m. 45 et le terrain de recul sans indemnité, à condition toutefois que le contour de l'église reste libre, qu'un trottoir et un aqueduc soient établis et le nivellement opéré pour assurer la circulation.

Le délai d'un an est consenti pour ces travaux par les deux parties, sous réserve que ladite convention ne sera définitive qu'après autorisation de l'administration supérieure.

M. Brisbout intervient pour demander qu'on n'enlève pas les fondations du mur condamné afin d'en retrouver la trace en cas de besoin.

Le maire lui répond qu'il peut être sans crainte et qu'on ne prendra de reliques avec les démolitions.

9° *Ebouage.* — L'adjudicataire de l'ebouage n'étant plus dans la possibilité d'assurer ce service, le bail se trouve résilié de ce fait. Le Conseil approuve l'adjudication faite à M. Dorchy, entrepreneur à Roubaix, au prix de 3, 80 francs.

L'*enlèvement des boues* se fera les mardi et vendredi dans la moitié de la ville et les mercredi et samedi dans l'autre moitié.

M. Brisbout. — L'affaire est donc définitivement traitée ?

M. le Maire.— Oui, car il y avait urgence.

M. Brisbout. — Je demande la parole.

M. le Maire.— C'est encore pour dire des bêtises.

M. Brisbout. — Les entrepreneurs sont assez nombreux à Croix, sans qu'on ait recours à un Roubaisien.

M. le Maire. — Nous avons agi dans l'intérêt de la commune. Du reste tous les cultivateurs ont reçu des offres pour soumissionner. Je crois décidément que vous tenez à être sur le journal demain. Avec les boues, on ne fait pas ce qu'on veut, ce n'est pas comme avec les biffecks.

(*A suivre*).

## BELGIQUE

**Une statue à M. Gladstone.** — Le *Patriote* rappelle la noble intervention de l'Angleterre, en 1870, en faveur de l'indépendance de la Belgique, et propose, pour perpétuer le souvenir de cette intervention, l'érection, par souscription publique, d'une statue à M. Gladstone sur *une des places de Bruxelles*.

**Anvers.** — *Le congrès international de patronage des condamnés libérés et des enfants abandonnés.* — Le congrès réuni jeudi en séance plénière sous la présidence de M. Petit, conseiller à la cour de cassation de France.

La première section a discuté la question suivante : « Quels sont les moyens d'assurer la défense et la protection de l'enfant traduit en justice » ?

La seconde section s'est occupée des mesures qu'il y a lieu de prendre au moment de l'expiration de la peine pour empêcher la récidive immédiate.

Enfin la troisième section avait la question suivante inscrite à son ordre du jour : « Peut-on sans cruauté interdire absolument la mendicité ? Quels sont les moyens justifiés de répression ? »

Vendredi, toutes ces questions ont été longuement discutées en sections.

**Peck.** — *La découverte du cadavre d'un enfant.* — Jeudi après-midi, on a retiré de l'Escaut le cadavre d'un nouveau-né qui paraissait avoir séjourné deux jours dans le fleuve.

Les premières constatations légales ont été faites par M. le bourgmestre, le commandant de gendarmerie et M. le docteur François.

Le Parquet de Tournai a été immédiatement averti.

**Tournai.** — *Un magistrat nommé officier d'académie* — Le gouvernement français vient de decerner les palmes d'officier d'académie à M. Leschevin, procureur du roi.

— *Un ivrogne qui se casse la jambe en dormant.* — Un ouvrier agricole qui travaille ordinairement à la ferme Petiau, au faubourg de Marvis, était alle, étant ivre, se coucher, jeudi soir, dans la grange de cette ferme. A un certain moment, il tomba du tas de paille où il s'était étendu. L'ouvrier se rendormit néanmoins; mais, vendredi matin, il sentit une vive douleur dans une jambe et ne put se relever. A ses cris de douleur, on accourut pour lui porter secours et un médecin qu'on était allé chercher, constata que le malheureux avait la jambe brisée.

Il a été transporté à l'hôpital.

**Courtrai.** — *Tribunal de 1re instance.* — Deuxième Chambre correctionnelle. — **L'affaire de M. César Glorieux, directeur de la Caisse commerciale de Mouscron.** — L'intérêt que nous portons à la vérité et l'exactitude qui est notre règle première lorsqu'il s'agit des renseignements que nous publions nous forcent à revenir sur cette affaire.

En donnant le compte rendu de l'audience nous n'avions pas et nous ne pouvions avoir sous les yeux le texte officiel de la prévention mise à charge de M. Glorieux. Cette prévention portait en ordre principal : détournement, cela nous avait échappé. De ce chef, M. Cesar Glorieux, empressons-nous de le dire, a été acquitté. Après les faits révélés au procès, il ne pouvait être question un instant de condamner pour détournement; il était évident pour tous que pareil délit ne pouvait être imputé au prévenu, cela n'a fait jamais ombre de doute pour personne. Ceci dit pour réparer une omission toute involontaire.

— *Séance du Conseil communal.* — Le Conseil est convoqué pour lundi 6 juin à 6 heures du soir. L'ordre du jour porte : 1. Ecole professionnelle, règlement organique. — 2. Cimetière : Cession de terrain. — 3 Construction de maisons ouvrières. — 4. Ecole moyenne de l'Etat; Installations pour l'enseignement de sciences naturelles. — 5. Demande d'ester en justice. — 6. Route communale de Courtrai à Ledegham. Projet de budget pour 1898. — 7. Démission et nomination d'agent de police.

**Mouscron.** — *Messe de premices.* — H. Henri Selosse, qui sera ordonné prêtre aujourd'hui, à Bruges, célébrera lundi, en l'église Saint-Barthélémy, sa messe de premices.

## CHOSES ET AUTRES

Dernier écho de l'affaire Carrara.

Quelqu'un s'étonne que l'infortuné Lamare ait pu brûler si vite et si complètement dans la champignonnière de l'assassin.

— C'est assez naturel, explique Galurin. Les garçons de recette des grands établissements financiers ont toujours sur eux beaucoup de braise !

* * *

Dans le salon de la Paix, entre députés,

— C'est tout de même drôle, cette histoire de boule perdue.

— Oui, et Goblet doit s'estimer heureux de n'avoir pas été réélu, car on l'aurait sûrement accusé de l'avoir escamotée.

* * *

PRÉSIDENT !

Le voilà parti pour la gloire,
Ce bon Monsieur Paul Deschanel.
Etu président provisoire :
L'instant est vraiment solennel !
En notre doux pays de France,
Dans la politique surtout,
L'usage a fait que l'éloquence
Peut conduire son homme à tout.
Beau cavalier, orateur sage,
Doué d'un vrai tempérament,
Il saura dominer l'orage
Qui gronde sur le Parlement.
Il a du talent, c'est notoire ;
Le choix n'a donc rien d'excessif :
Il est président provisoire,
Il deviendra définitif.

(*Figaro.*)

## CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

— U. V. R. — Dimanche 6 courant, sortie sur Béthune. Départ à 5 heures précises.

Itinéraire : Quesnoy-sur-Deûle, La Chapelle-d'Armentières, Fleurbaix, La Bombée.

Retour pour 8 heures du soir. Souper au local, café Léon.

WASQUEHAL. — Une fête cycliste internationale sera donnée le dimanche 24 juillet au profit des pauvres. A huit heures du matin aura lieu un grand rallye-paper ; à deux heures du soir, cortège fleuri, course de bagues. Concert par les diverses sociétés de la commune.

## VICTOIRES CÉLÈBRES

On connaît les innombrables succès obtenus sur l'excellente machine la **WHITWORTH**. Citons, entre autres, les magnifiques victoires remportés par les Adam, les Osmond, les Stocks, les Houben, et l'inoubliable période de succès d'Arthur Linton, sur le demi-fond, ainsi que de Jacquelin, le champion de France, détenteur du brassard pendant toute l'année 1896.

Agent : **LEMPIRE**, 46 ter, boulevard de Paris, Roubaix.

* * *

LE MATCH PALMER-LESNA AU VÉLODROME DE CALAIS. — Le Velodrome de Calais, qui décidément n'a plus rien à envier aux plus grands établissements sportifs du monde, organise pour demain dimanche 5 juin, une de ces sensationnelles épreuves bien faites pour susciter l'enthousiasme des foules.

Palmer, le meilleur crack anglais sur les distances moyennes ainsi qu'en témoignent ses records du monde des 100 kilomètres en 1 h. 59 47 s. 1/5 des 50 et des 100 milles anglais se rencontrera sur la piste calaisienne avec le célèbre courreur français Lesna qui vient de gagner si brillamment la course de trois jours à raison de quatre heures par jour, à Anvers, pendant les fêtes de la Pentecôte.

C'est sur la classique distance de 100 kilomètres, avec entraîneurs, qu'aura lieu ce beau match qui servira de début en France au terrible Anglais.

Palmer sera entraîné par les quintuplettes du fameux team Dunlop, dont la réputation comme entraîneurs, est universelle, et Lesna disposera d'un tandem à pétrole et des trois meilleures quadruplettes de Paris.

Lundi, Palmer, entraîné par toutes ses équipes, tentera entre 5 et 7 heures du soir, le record des 100 kilomètres dont il est du reste le glorieux détenteur.

Les temps seront pris, les deux jours, par un chronomètreur officiel de l'Union Vélocipédique de France.

L'enthousiasme suscité à Calais par ce double « évènement » est considérable, et on annonce que la plupart des maisons de commerce fermeront lundi à partir de 4 heures, à l'occasion du record de Palmer.

LE GRAND PRIX DE L'U. V. F. n'a pu se courir jeudi au Vélodrome du Parc des Princes à cause du mauvais temps. L'épreuve est remise à une date qui sera fixée ultérieurement.

* * *

Il est reconnu aujourd'hui que le véritable progrès réalisé dans l'industrie l'a été par la maison Clement avec son modèle à 275 fr. Impossible en effet, de trouver une bicyclette plus avantageuse. Voyez-là chez Mme veuve Couvreur et Debeuf, Roubaix. 33380d

* * *

Après avoir battu tous les grands records du monde, le grand triomphateur dans les courses est encore le pneumatique Dunlop, premier partout à cause de sa qualité. Demandez du reste, renseignements à M. Dupire, à Roubaix. 33381d

* * *

Une occasion peu fréquente est celle qu'offre à sa clientèle la maison Humber : Le fameux modèle Beeston — quelques machines seulement — est vendu avec une grande réduction de prix. Demandez renseignements rue du Quatre Septembre, à Paris. 30175d

## SPORTS ATHLÉTIQUES

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Demain dimanche, réunion d'entraînement de courses à pied et jeux athletiques au nouveau terrain, rue de Beaumont. Il sera couru un cross-country « handicap, » dont le départ sera donné à 7 heures 1/2 précises.

Tous les membres de la section sont invités à y participer, soit comme coureurs, soit comme entraîneurs.

Aussitôt après le cross country, épreuves du lancement du poids, du disque, du saut en hauteur et de lutte à la corde.

## SPORT PÉDESTRE

CLUB ROUTIER (Rue Saint-André 33). — La commission administrative du « Club Routier » prie ses membres actifs de se reunir en son local habituel, le dimanche 5 juin, à deux heures très précises en grande assemblée générale. Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux ; cotisations ; visite au vice-président pour sa grande énergie qu'il a montrés dans la course Paris-Roubaix. Prière de mettre la vareuse et la casquette. L'amende de 0,50 c. sera rigoureusement appliquée aux absents.

## CHRONIQUE COLOMBOPHILE

TOURCOING. — Concours d'Orléans orgafilsé par la société *Union et Progrès*. 775 pigeons, à 5 heures, par M Lyman, convoyeur.

1e Masure 2p., Tourcoing. 2e Lefebvre 15p., id. 3e Desruelles 6p., Annappes. 4e Loridan 3p., Tourcoing. 5e Delporte 3p., id. 6e Hage 3p., Courtrai. 7e Campion 3p., Tourcoing. 8e Pulman 4p., Courtrai. 9e Flipo 6p., Croix-Rouge. 10e Verrie 4p., Lysles-Lannoy. 11e Liagre 3p., Tourcoing. 12e Hercelle 3p., id. 13e Verhaeghe 3p., id. 14e Dujardin 1p., Roubaix. 15e Demeyre 2p., Tourcoing. 16e Syssau 4p., Armentières. 17e Jachin 2p., Faches. 18e Putman 6p., Courtrai. 19e Verhaeghe 3p., Tourcoing 20. Desruelles 3p., Annappes. 21. Hage p., Courtrai. 22. Flemault 3p., id. 23. Morillon 2p., Fives-Lille. 24. Parent 4p., Roubaix. 25. Dupret 4p., Bondues 26. Jachin 2p., Faches. 27. Liagre 5p., Tourcoing. 28. Coucke 4p., Cuerne. 29. Loridan 4p., Tourcoing. 30. Putman 5p., Courtrai. 31. Holleboeq 3p., Tourcoing. 32. Dhaze, id. 33. Paris 3p., id. 34. Ducoulombier 4p., id. 35. Salembier 4p. Lille. 36. Campion 3p., Tourcoing. 37. Van Roey 2p., Marcq-Pont. 38. Bonenfant 2p., Linselles. 39. Desruelles 3p., Annappes.

40. Bouillet, Tourcoing. 41. Dujardin 2 p., Roubaix. 42. Brocart p., Fives-Lille. 43. Vanaverbeck 2p., Tourcoing. 44. Lamothe 2p., Mouscron. 45. Henn